lutte contre les abus dans l'Eglise

REMISE DES PROPOSITIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

28-31 MARS

2023

Assemblée plénière des évêques de France - Lourdes

DOSSIER DE PRESSE

Conférence des évêques de France

Contacts

CONTACTS PRESSE

PIERRE-YVES PEUROIS
Responsable Médias & Influenceurs
Tél : 06 23 83 81 05
Mail : pierre-yves.peurois@cef.fr

CAMILLE GIRAUDET
Chargée de communication et relations médias
Tél : 06 26 12 65 07
Mail : camille.giraudet@cef.fr

RÉSEAUX SOCIAUX

@eglisecatho

@eglisecatho

Église catholique en France

Conférence des évêques de France

SITE INTERNET

Eglise catholique en France

SOMMAIRE

Edito de Mgr Eric de Moulins-Beaufort | 04

L'Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France | 05

La lutte contre la pédophilie dans l'Eglise depuis 2016 | 06

Les Groupes de travail | 11

Le dispositif de lutte contre les abus dans l'Eglise aujourd'hui | 17

L'Assemblée plénière de mars 2023 | 18

TITRE/ÉDITO

Edito de Mgr de Moulins-Beaufort

L'Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France

Selon les statuts de la Conférence des évêques de France (CEF), *" l'Assemblée plénière est l'organe ordinaire d'expression de la Conférence des évêques et de son activité collective. Elle a le pouvoir de légiférer selon les normes prévues dans le décret Christus Dominus et tous les organismes qu'elle institue sont responsables devant elle."*

L'Assemblée plénière (AP) de la CEF rassemble tous les évêques de France en exercice, de Métropole comme d'Outre-Mer, les évêques dits "émérites" c'est-à-dire à la retraite, ainsi que le nonce apostolique, ambassadeur du Saint-Siège en France.

Depuis 2004, elle se réunit deux fois par an (au printemps et à l'automne). L'AP d'automne, qui a généralement lieu début novembre, réunit l'ensemble des évêques, tandis que l'assemblée de printemps, plus courte, réunit uniquement les évêques de France métropolitaine

Sont aussi invités, de façon récurrente, à participer au travail des évêques, des fidèles laïcs, des délégués d'ordres religieux et des représentants de Conférences épiscopales d'autres pays, ou encore les directeurs de services nationaux.

Au-delà de cette définition statutaire, l'Assemblée plénière est surtout un temps ecclésial au cours duquel se manifestent l'unité de l'épiscopat et la communion des Eglises locales, pour le service de l'Evangile en France. En plus de la vie liturgique, des temps d'écoute et de travail sont prévus, permettant aux évêques de travailler aux enjeux de l'Eglise et de la société, au côté d'experts invités.

Il s'agit donc d'un lieu de prière, de partage, de discernements et de votes.

L'Assemblée plénière de mars 2023

Les travaux de l'Assemblée plénière de mars 2023 s'articuleront principalement autour de la remise des conclusions des groupes de travail sur la gestion des abus et violences sexuelles commis au sein de l'Eglise. Les évêques aborderont et travailleront également d'autres sujets :

- **Chemin de transformation - Réforme des structures de la CEF.**

Engagé depuis 2 ans, pour mieux répondre aux questions nouvelles qui se posent à l'Eglise et à la société, la réforme des structures de la CEF, aussi appelée "Chemin de transformation" vise à faire évaluer et évoluer les organes de gouvernance, décisions et d'actions de la CEF.

La précédente réforme des structures de la Conférence des évêques avait été adoptée en 2005 après trois ans de travail et avait alors permis d'entériner un organigramme simplifié, le regroupement des instances de gouvernement épiscopal dans un lieu unique, la composition du Conseil permanent plus diversifiée incluant les critères du nombre d'habitants dans les diocèses et de l'ancienneté dans l'épiscopat, le principe de plusieurs assemblées par an pour favoriser la prise de décision commune des évêques.

- **Synode sur la synodalité**

Suite à la phase continentale européenne qui s'est déroulée à Prague, les évêques feront un point d'étape sur les travaux du Synode sur la synodalité et seront amenés à élire 4 d'entres eux qui représenteront l'Eglise de France en octobre 2023 et octobre 2024.

- **Temps d'échange sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.**

La Direction du projet JO Paris 2024 & Eglise Catholique a été créée en septembre 2022, à l'initiative du diocèse de Paris et de la Conférence des évêques de France, sous l'autorité de Mgr Marsset et d'un Comité de Pilotage, composé de l'évêque auxiliaire de Paris, de Mgr Gobilliard – lui-même Délégué du Vatican pour les JO – et de personnalités du monde du sport ou de l'évènementiel. Cette Direction a pour but d'initier, coordonner, animer et soutenir les actions et projets portés par l'Eglise catholique en France (paroisses, mouvements, établissements scolaires, communautés) en amont et pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le projet JO Paris 2024 & Eglise catholique avait été initié en décembre 2020 autour Mgr Marsset, François Morinière (ancien dirigeant du journal l'Equipe, et aujourd'hui membre du CA de la Ligue de football et du Comité d'audit de Paris 2024) et Arnaud Bouthéon (co-fondateur du Congrès Mission, auteur de « Comme un athlète de Dieu »). Ils ont, entre 2020 et 2022, successivement rencontrés tous les acteurs institutionnels de Paris 2024 : le COJO (Tony Estanguet, Président de Paris 2024), la SOLIDEO (société responsable des installations de Paris 2024) et le préfet Michel Cadot, Délégué Interministériel aux JOP Paris 2024.

Isabelle de Chatellus, Directrice du projet depuis septembre 2022, viendra présenter les avancées du projet et les enjeux pour chaque diocèse.

Avec 20 millions de visiteurs attendus, 15000 athlètes et 45 000 volontaires sollicités, l'enjeu d'hospitalité est considérable. Le sport, et les JO en particulier, sont une occasion de « rencontre, de formation, de mission et de sanctification », rappelait le pape François en 2018.

La lutte contre la pédophilie dans l'Eglise depuis 2016

Pour la première fois en novembre 2000, au cours de leur Assemblée plénière, à Lourdes, les évêques de France abordent le difficile sujet de la pédocriminalité. Les institutions qui exercent une responsabilité éducative, découvrent les ravages liés aux actes à caractère pédophile de certains de leurs membres. L'Église de France n'est pas épargnée par cette réalité dont elle découvre la complexité et les conséquences destructrices sur les personnes victimes. Échanges et réflexion amènent l'ensemble des évêques de France à faire une déclaration.

En 2016, l'affaire Preynat donne pour la première fois la mesure de l'ampleur du drame et de ces conséquences. Il est décidé une série de mesures au niveau national et diocésain, comme la création des cellules diocésaines, le lancement du site luttercontrelapedophilie.fr, ou encore la création de la commission nationale d'expertise dite Christnacht. Présidée par une personnalité laïque qualifiée, et composée d'experts (anciens magistrats, médecins, psychologues, parents…), cette commission a pour mission de conseiller les évêques dans l'évaluation des situations de prêtres ayant commis des actes répréhensibles.
Dans le même temps, la Commission de Prévention et de la Lutte contre la Pédophilie (CPLP) est mise en place à la CEF.

En 2018, des personnes victimes sont invitées pour la première fois à une Assemblée plénière. C'est une année charnière durant laquelle les personnes victimes sont intégrées dans la méthode de travail de la lutte contre la pédophilie. Le dialogue devient institutionnel entre l'Eglise et les personnes victimes et dans une forme durable, organisée et pérenne, constitue la colonne vertébrale de tout le travail engagé par les évêques.

C'est cette même année que les évêques décident de la création de la Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Eglise (CIASE), ainsi que de 4 groupes de travail internes à la CEF. Ces groupes travaillent sur la prévention, l'aspect mémoriel, le geste financier envers les personnes victimes et l'accompagnement des clercs coupables.

En 2021, une Assemblée plénière extraordinaire est consacrée à la lutte contre les abus au mois de février. Les évêques y travaillent, avec des personnes victimes notamment, sur la notion de responsabilité.
En mars, durant l'Assemblée plénière ordinaire, les 4 groupes de travail restituent leurs travaux. Il est décidé de la mise en place de l'INIA qui deviendra l'INIRR, du fonds SELAM et du TPCN, Tribunal Pénal Canonique National.

En octobre 2021, la remise du rapport de la CIASE donne la dimension systémique des abus dans l'Eglise. Un mois plus tard en Assemblée plénière, les évêques votent 21 résolutions dont la mise en place de 9 groupes de travail qui rendront leurs travaux en mars 2023.

Les dates clés

2016

Mars 2016
Assemblée plénière des évêques
Révélations concernant le P. Preynat

12 avril 2016
Annonce des mesures prises par le Conseil permanent
ouverture de la messagerie dédiée aux personnes victimes et aux témoins paroledevictime@cef.fr

Juin 2016
Mgr Luc Crepy est nommé à la tête de la nouvelle cellule permanente de lutte contre la pédophilie (CPLP)
Création de la commission nationale d'expertise confiée à M. Alain Christnacht

Juillet 2016
Lancement du site
luttercontrelapedophilie.catholique.fr

Septembre 2016
Entrée en fonction de Mme Ségolaine Moog, déléguée de la CEF pour la lutte contre la pédophilie

7 novembre 2016
Assemblée plénière des évêques : premier état des lieux présenté par la CPLP
Journée de jeûne et de prière des évêques

2017

Décembre 2016
1ère session nationale des référents diocésains de lutte contre la pédophilie

Janvier 2017
Parution de la 3ème édition mise à jour du guide « Lutter contre la pédophilie »

Mai 2017
1ère formation nationale des Supérieurs et formateurs de séminaire

Septembre 2017
Visite à Rome de la CPLP et rencontre avec différents dicastères

Décembre 2017
1ère session nationaleavec les référents diocésains de lutte contre la pédophilie

2018

Février 2018
1ère session nationale de formation des membres de cellules d'accueil et d'écoute

20 mars 2018
Assemblée plénière des évêques : intervention du P. Hans Zollner, s.j. (directeur du Centre pour la protectio des mineurs, au sein de l'Université pontificale Grégorienne à Rome, CCP)

Juin 2018
Invitation de membres de la CPLP et de la CEF aux auditions publiques des CRIAVS (Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles)

Août 2018
Publication de la lettre du pape François Peuple de Dieu

Septembre 2018
Parution de deux livrets édités par le Secrétariat général de l'Enseignement catholique « De la lutte contre la maltraitance à la bientraitance éducative », et « Procédures en matière de protection des mineurs »

3 au 8 novembre 2018
Assemblée plénière des évêques à Lourdes avec participation de personnes victimes

7 novembre 2018
Déclaration annonçant la création de la CIASE (commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église) et des quatre groupes de travail interne de la CEF

13 novembre 2018
Nomination de Monsieur Jean-Marc Sauvé, président de la CIASE

8 décembre 2018
Formation des membres des cellules d'accueil et d'écoute

2019

9 novembre 2019
Assemblée plénière des évêques à Lourdes. Point d'étape sur les avancées des travaux

2020

7 janvier 2020
Point d'étape par M. Alain Christnacht de la « commission nationale indépendante d'expertise » devant les membres du Conseil permanent et les archevêques.

1 février 2020
Formation des membres des cellules diocésaines d'accueil et d'écoute

16 juillet 2020
Publication par le Vatican d'un vademecum sur des points de procédure dans le traitement des cas d'abus sexuel sur mineurs commis par des clercs.

6 octobre 2020
Formation des Recteurs et formateurs de Séminaires

13 octobre 2020
Formation du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SGEC) au programme de protection des publics fragiles

2021

3 au 8 novembre 2020
Assemblée plénière des évêques à Lourdes : poursuite du travail sur les échéances à venir et restitution des groupes de travail.

22 au 24 février 2021
Assemblée plénière extraordinaire
France sur le terme de responsabilité dans le cadre des abus sexuels sur personnes mineures commis au sein de l'Église catholique.

26 mars 2021
Assemblée plénière des évêques vote de 11 résolutions couvrant les champs de la responsabilité,
la dimension mémorielle,
la dimension financière,
la prévention, l'accompagnement des auteurs, et les moyens structurels de prise en charge et de suivi de leurs décisions

27 septembre 2021
Parution du documents épiscopat "lutter contre les violences : une conversion permanente"

5 octobre 2021
Remise du rapport de la CIASE

8 novembre 2021
Assemblée plénière des évêques
Vote d'une nouvelle série de résolutions

2022

Novembre 2021
Mise en place de l'INIRR

Janvier 2022
Lancement du site abus-quefaitleglise.fr pour suivre la mise en place des mesures votées par les évêques

Février 2022
Mise en place des 9 groupes de travail

Avril 2022
Mise en place de la charte de bientraitance pour la protection des mineurs

Novembre 2022
Assemblée plénière des évêques. Vote de nouvelles mesures

5 décembre 2022
Installation du TPCN

2023

28 au 31 mars 2023
Assemblée plénière des évêques restitution des travaux des groupes de travail

1 au 2 février 2023
1ère visite d'une délégation d'évêques à Rome

Les Groupes de travail

D'OÙ VIENNENT CES GROUPES DE TRAVAIL ET COMMENT ONT-ILS ÉTÉ CONSTITUÉS ?

En novembre 2021, un mois après la remise du rapport de la CIASE, les évêques réunis en Assemblée plénière à Lourdes votent un ensemble de mesures afin de poursuivre et d'intensifier la lutte contre les violences sexuelles dans l'Eglise. Parmi elles, la mesure 1.4, actant la création de 9 groupes de travail, composés de 2/3 de laïcs et ayant pour mandat les 2 missions suivantes :

1. Mener une réflexion de fond, à la lumière des travaux de la CIASE, sur la question des agressions sexuelles commises au sein de l'Eglise.
2. Faire des propositions concrètes pour lutter contre ces violences.

Comptant chacun 10 à 15 membres et réunissant plus de 100 personnes au total, ces groupes de travail ont reçu leur mission des évêques. Ils sont accompagnés jusqu'au terme de leur mission (i.e. : l'AP de mars 2023) par un coordinateur, lui aussi missionné par les évêques et chargé de veiller au suivi et au bon déroulement de leurs travaux, notamment en assurant le lien avec la CEF et la CORREF.

RAPPEL DE LA MESURE 1.4

"Pour donner suite aux travaux de l'Assemblée plénière avec les personnes victimes et les autres invités, les évêques de France constituent des groupes de travail composés de laïcs, diacres, prêtres, personnes consacrées, évêques. Des personnes victimes y seront associées. Ces groupes reçoivent une lettre de mission du Conseil Permanent avec un échéancier. Ils lui rendent compte de l'avancement de leurs travaux en vue de l'Assemblée plénière. L'ensemble des groupes est piloté par un coordinateur (homme ou femme) placé sous la responsabilité du Secrétaire général de la Conférence des évêques. Il coordonne le suivi des recommandations de la CIASE et le travail des groupes synodaux. Un temps de réception global de ce travail aura lieu au printemps 2023 en collaboration avec les religieux/ses (CORREF) et l'ensemble des forces vives de l'Eglise en France. (R34)"*

SUR QUELS SUJETS CES GROUPES ONT-ILS TRAVAILLÉ ?

Les évêques les de l'AP de novembre 2021 ont reconnu le caractère systémique des abus commis au sein de l'Eglise : un abus n'a jamais qu'une seule cause, il est à la confluence de plusieurs lignes de force. Afin de couvrir l'ensemble des questions soulevées par ce caractère systémique, les groupes de travail ont donc travaillé sur 9 différents sujets :

- déterminer les bonnes pratiques en cas de signalement (GT1),
- développer d'une culture de la prévention dans le discernement vocationnel, la formation des futurs prêtres (GT4), dans l'exercice de l'accompagnement spirituel et du sacrement du pardon (GT2),
- s'interroger sur l'accompagnement du ministère des prêtres (GT6) et sur celui des évêques (GT5),
- intensifier la collaboration des laïcs avec la Conférence des évêques de France (GT7),
- analyser sur le fond et avec un regard renouvelé les causes de ces « abus » (GT8),
- développer des moyens de vigilance et de contrôle des associations de fidèles menant à la vie commune (GT9)
- accompagner les prêtres, religieux ou religieuses mis en cause dans des dossiers d'abus (GT3).

Les Groupes de travail

QUI COMPOSE LES GROUPES DE TRAVAIL ?

Dès la constitution des groupes de travail, il s'est agi de veiller au respect d'équilibres essentiels : présence de personnes victimes-témoins, parité femmes-hommes, variétés des états de vie, variété des régions, variétés des expériences, etc. Ce sont les diocèses qui dans la grande majorité des cas, ont proposés de possible volontaires.

Les groupes de travail sont composés d'un peu plus de 100 personnes qui se sont rendues disponibles pour un cheminement authentiquement synodal : femmes et hommes à parité, venant de toute la France (60% hors Ile-de-France) et de multiples états de vie (2/3 de laïcs, 1/3 de religieuses, religieux, prêtres et évêques), riches de multiples expériences dans la société et dans l'Eglise, forts de compétences et de sensibilité variées.

Comme précisé dans les termes même de leur mission ces groupes sont composés notamment de personnes victimes-témoins, avec un statut très clair de membres à part entière, et pas seulement de personnes auditionnées. C'est une douzaine de personnes ayant été victimes d'abus, dont les noms ont été proposés par des collectifs de victimes, qui ont rejoint les groupes de travail. Au fil du temps, d'autres membres ont eu le courage de partager à ceux avec ils cheminaient avoir eu également à souffrir de telles expériences. L'apport inestimable, et souvent douloureux, de chacune et chacun de ces membres aux réflexions des groupes ne sera jamais trop souligné.

Enfin, afin d'en faciliter le fonctionnement, chaque groupe a été confié à un pilote choisi pour la richesse de son expérience personnelle et/ou professionnelle, son intérêt pour la lutte contre les abus et son implication reconnue dans l'Eglise. Ce sont les pilotes, en lien avec le coordinateur qui ont appelé chacun des membres de leurs groupes.

QUEL EST LE RÔLE DU COORDINATEUR ?

Missionné lui aussi par les évêques, le coordinateur est au service des pilotes et des groupes de travail. Il veille à ce qu'ils puissent mener à bien leurs travaux dans les meilleures conditions possibles, et organise des échanges réguliers entre les pilotes afin que chacun perçoive la façon dont les autres progressent.

Le coordinateur assure, en outre, le lien avec le Secrétariat général de la Conférence des Evêques de France et son Conseil Permanent. Il prend soin également de la bonne coordination des travaux avec la CORREF, avec laquelle certains groupes sont « communs » et qui elle-même à ses propres groupes de travail. Enfin, le coordinateur a également pour rôle de garantir la totale liberté des groupes dans la conduite de leurs travaux et de leurs réflexions.

Les 9 groupes de travail mis en place par la CEF en novembre 2021

COORDINATEUR
M. Hervé Balladur
2021-2023

1 Partage des bonnes pratiques devant des cas signalés

2 * Confession et accompagnement spirituel

3 * Accompagnement des prêtres, religieux, religieuses mis en cause

4 Discernement vocationnel et formation des futurs prêtres

5 Accompagnement du ministère des évêques

6 Accompagnement du ministère des prêtres

7 * Manière d'associer les fidèles laïcs aux travaux de la CEF

8 Analyse des causes des violences sexuelles au sein de l'Eglise

9 * Moyens de vigilance et de contrôle des associations de fidèles menant la vie commune et de tout groupe s'appuyant sur un charisme particulier

dans ces groupes :

50 % de femmes

67 % de laïcs

54 % de membres issus de régions hors IDF

Les Groupes de travail : composition

COMMENT LES GROUPES TRAVAILLENT-ILS ?

Chaque groupe a choisi la méthodologie de travail qu'il souhaitait appliquer : nombre d'entre eux ont travaillé en sous-groupes lorsque cela avait un sens (par exemple le GT2), pour beaucoup des réunions en présentiel et en « visioconférences » se sont alternées, certains ont privilégié les sessions de plusieurs jours réunis au même endroit. La quasi-totalité des groupes ont souhaité élargir encore leur réflexion grâce à de nombreuses auditions ; il s'en sera probablement réalisé (plus de 150 auditions au total).

Afin d'affiner son analyse et ses propositions de décisions, chaque groupe a également eu des temps de travail et d'échange multiples : avec une quinzaine d'évêques en « carrefour » lors de l'Assemblée plénière d'automne, avec une Province ecclésiastique plus récemment, avec les groupes de travail de la CORREF et enfin avec d'autres groupes. Dans la même logique, deux groupes de travail ont pu partager leurs réflexions avec une quarantaine de prêtres, tous secrétaires généraux de conseils presbytéraux venant de toute la France.

QUEL EST LE RENDU ATTENDU ?

Les réflexions des groupes de travail n'ont pour objectif que de fonder, étayer et expliquer des propositions. Aussi, le rendu des travaux prendra pour l'essentiel la forme de propositions accompagnées des éléments de réflexion destinés à les éclairer.

Il est probable qu'au-delà des propositions spécifiques qui seront faites par chacun des 9 groupes de travail, se dégagent des lignes de force communes à plusieurs groupes , peut-être même à tous. Il reviendra aux membres des groupes de travail de les mettre en exergue.

Le travail de restitution se fera à l'occasion de l'Assemblée plénière de mars 2023. Il s'agira non pas d'un simple temps de présentation, mais d'un temps de travail commun, mené en collaboration avec l'ensemble des cent évêques de France réunis à l'occasion de cette AP. Un temps proprement « synodal », à l'image de la démarche souhaitée par les évêques et mise en place par les membres des groupes de travail.

QUE DEVIENDRONT LES GROUPES APRÈS MARS ?

Après l'Assemblée plénière, les groupes de travail auront rempli leur mission et n'auront plus de raison d'être dans le cadre particulier qui leur avait été fixé.

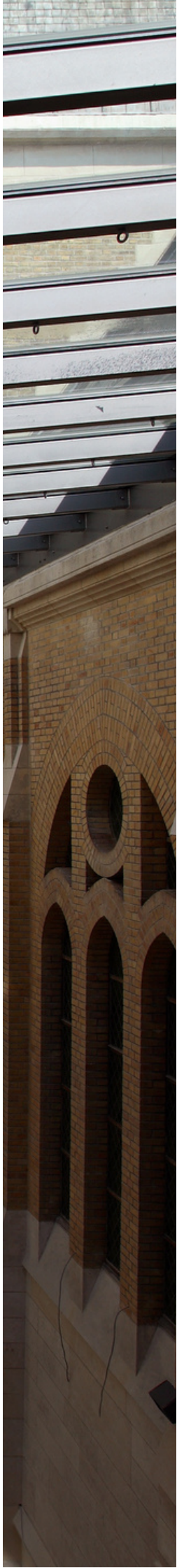

Les groupes de travail : calendrier de travail

2021

Assemblée plénière novembre 2021

Novembre 2021
Vote des évêques - Création des groupes de travail

Décembre 2021
Hervé Balladur est nommé coordinateur des groupes de travail

2022

Février 2022
Constitution des groupes de travail

Mars 2022
Au niveau de chaque groupe de travail :

- prise en main de la feuille de route
- définition de la méthodologie
- réflexion, élaboration des propositions, auditions, ...

PHASE 1

Assemblée plénière novembre 2022

Novembre 2022
Travail avec les évêques

Décembre 2022

- travail avec les provinces ecclésiastiques
- travail avec les conseils nationaux en fonction des groupes
- travail entre groupes
- collaboration avec les groupes mis en place par la CORREF
- rédaction des synthèses

2023

PHASE 2

15 mars 2023
Remise du document préparatoire aux évêques en vue de l'Assemblée plénière de mars 2023

Assemblée plénière mars 2023

28 et 29 mars 2023
Travail avec les évêques à partir du document préparatoire

PHASE 3

- travail collaboratif avec les évêques, sur les propositions à partir du document préparatoire
- remise des travaux aux évêques

30 et 31 mars 2023
Votes des évêques

Conférence
des évêques
de France